



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

DECEMBRE 2018

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51
E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 - 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social :

Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa **séance du 18 octobre 2018**, le Conseil municipal a :

- ✓ **Adopté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la Commission des Affaires sociales relatif aux subventions aux associations selon le budget 2018 (2ème tranche).
- ✓ **Pris une résolution**, par 17 voix, soit à l'unanimité des membres présents, décidant :
 1. De s'opposer fermement à la fermeture de l'office de poste de la Commune.
 2. De demander instamment à ce qu'un rapport indépendant de l'activité postale et financière de l'office de poste de la Commune de Perly-Certoux soit établi, permettant d'avoir une vision complète de la situation en lien avec cet office de poste.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « contre », aucune voix « pour » et trois abstentions, de refuser de renvoyer à la Commission des routes la question de la sécurité du chemin de la Lissolle et des solutions à y apporter.

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 13 décembre 2018

Jeudi 24 janvier 2019

Jeudi 28 février 2019

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch >Politique>Conseil municipal>séances

Les séances ont lieu à 20h à la salle du Conseil municipal, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux).

Elles sont **publiques** et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

ACTUALITES COMMUNALES

PROJET DE BOITE A LIRE A CERTOUX

Mme Isabelle Vuillemin-Raval souhaiterait une « Boîte à lire » à Certoux sur le modèle de celle qui existe déjà à Perly. La Commune financera la Boîte et sa pose.

Mme Vuillemin-Raval recherche une ou deux personnes qui seraient d'accord de veiller, avec elle, au contenu et à la propreté de cette nouvelle « Boîte à lire ».

La contacter par e-mail : ivuilleminraval@yahoo.fr.



PRESTATION DE SERMENT DE M. DELAUDE

MM. **Steve Delaude** (à droite) et Martin Staub (à gauche) ont prêté serment devant le Conseil d'Etat *in corpore* en qualité de conseillers administratifs, respectivement des communes de Perly-Certoux et Vernier. Ils ont été élus le 14 octobre 2018 dernier à l'issue d'élections complémentaires fixées par le Conseil d'Etat.

L'élection complémentaire à Perly-Certoux a été organisée suite à la démission de M. Yves Marie Trono de sa fonction de conseiller administratif avec effet au 1er avril dernier.

Photo : République et canton de Genève



INAUGURATION OFFICIELLE DE LA CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS

Samedi 10 novembre 2018, foule des grands jours à la caserne des Sapeurs-Pompiers des C^{ies} de Perly-Certoux et Bardonnex.

Aux côtés des deux C^{ies} et de leurs Autorités communales respectives, le Conseiller d'Etat Pierre Maudet avait fait le déplacement pour présenter les salutations des Autorités cantonales à cette nouvelle caserne, qui regroupe les deux corps de sapeurs-pompiers.



Moment solennel (ci-dessus) pour le Cdt Mauro Tessari et Christian Gorce, sous l'œil de Pierre Maudet.



Christian Gorce, Maire, accueille M. Maudet.



Ci-dessus : Christophe Marti, architecte du projet



Les adjoints de la commune de Bardonnex et M. Fernand Savigny, Conseiller administratif de Perly-Certoux



INFORMATIONS OFFICIELLES

CIMETIERE – RENOUELEMENT DE CONCESSIONS

Les familles ayant des parents inhumés au cimetière de Perly-Certoux en 1998 sont informées que ces concessions arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

Les personnes qui désirent les renouveler ou faire relever les tombes sont priées d'adresser un courrier à la mairie d'ici à fin février 2019.

Les monuments et encadrements des tombes dont les concessions n'auront pas été renouvelées seront enlevés par la commune qui en prendra possession et en disposera, sauf demande écrite à la mairie. Les familles désirant les conserver sont priées de s'annoncer dans les mêmes délais.

SOUFFLEUSES A FEUILLES AUTORISEES

L'utilisation de machines à souffler les feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite entre le 1er février et le 30 septembre. Entre le 1er octobre et le 31 janvier, l'utilisation de telles machines est interdite :

- a) du lundi au vendredi, avant 8 h et après 19 h;
- b) le samedi, avant 9 h et après 18 h;
- c) le dimanche;
- d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal;
- e) sur les chemins forestiers.

A titre exceptionnel, le département chargé de l'environnement peut déroger aux restrictions d'utilisation prévues aux alinéas 1 et 2. Il perçoit un émolument de 100 F à 250 F par autorisation délivrée.

(E 4 05.03: Règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP))

FETES DE FIN D'ANNEE - HORAIRE DE LA MAIRIE

Pendant les fêtes de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera **fermé du lundi 24 décembre 2018 au mardi 1er janvier 2019 inclus**. Réouverture mercredi 2 janvier 2019 selon l'horaire normal.

Permanences téléphoniques

Etat-civil : tél. 022 884 64 40 (uniquement pour les naissances qui ont lieu sur la commune)

Pour les décès : S'adresser aux pompes funèbres de votre choix qui feront les démarches auprès de la mairie.

Urgence : Police 117 Pompiers 118

Pompiers de Perly-Certoux : 022 772 14 29

Le site internet de l'Etat de Genève, www.ge.ch, publie la liste des services de l'administration cantonale qui offrent des permanences pendant les Fêtes de fin d'année.

PLAN DE DENEIGEMENT COMMUNAL

La commune déneige, la nuit et/ou en **priorité 1**, le parcours des bus ainsi que les routes principales. Certaines routes sont salées alors que d'autres ne le sont pas, conformément



aux recommandations cantonales et fédérales incitant les communes à faire un usage restreint du sel. Les routes salées sont le parcours des bus, les routes à déclivité importante ainsi que les carrefours et points stratégiques.

Au petit matin et/ou en **priorité 2**, les trottoirs et arrêts de bus sont déneigés et salés.

Les routes secondaires sont déneigées en **priorité 3** et les chemins vicinaux, ainsi que le cimetière le sont en **priorité 4**.

Durant la période scolaire, le préau et le parking de l'école sont déneigés et salés en **priorité 1**.

Le plan de déneigement peut être consulté dans les panneaux d'affichages officiels.

La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement.

Le déneigement des accès aux commerces, ainsi que le déneigement des chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.

ENVIRONNEMENT

LEVÉES DES DÉCHETS – AGENDA

Levées des déchets ménagers de porte à porte : Tous les mardis et vendredis.

Il est précisé que les levées « porte à porte » des déchets ménagers **ne se font plus** au nord de la route de Certoux dans le village de Perly, respectivement dans les zones à proximité desquelles des éco-points ont été aménagés.

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Porte à Porte)

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées).

Samedi 12 janvier 2019



Les déchets encombrants peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Prochaines levées de papiers et cartons :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-points)

**Mardi 18 décembre 2018
Mardi 29 janvier 2019**



Les vieux papiers et cartons peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Levée des déchets verts de jardin :

(Porte à Porte)

Chaque lundi après-midi



Levée des containers déchets de cuisine :

(Uniquement dans les zones dans lesquelles sont installés des containers ad'hoc de collecte)

Chaque jeudi après-midi



Les déchets de cuisine et déchets verts peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Prochaines levées de verre :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-points)

**Mardi 18 décembre 2018
Mardi 29 janvier 2019**



Le verre peut être déposé tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Lorsqu'un jour de levée tombe sur un jour férié, la levée est effectuée le prochain jour ouvrable.

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE COMMUNALE

**du lundi au vendredi de 7h à 20h
samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h.**

Les entreprises doivent déposer en tout temps leurs déchets aux ESCREC. Habitants, il n'y a plus de place dans la benne à encombrants ? Poursuivez votre route jusqu'à l'ESREC de votre choix, ouvert aussi le dimanche.

ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture (de novembre à février) :

Lundi fermé - Du mardi au vendredi : 14h00 – 17h00 & samedi et dimanche : 10h00 à 17h00

RESPECT DU VOISINAGE AUSSI AUX ECOPOINTS

Lorsque vous allez jeter vos déchets aux éco-points, respectez leur voisinage. Pas de dépôt de verre le soir ou les jours fériés. **Merci de toujours bien refermer les couvercles des containers que vous venez d'utiliser (notamment le container des déchets de cuisine) afin d'éviter la propagation indésirable d'odeurs** dans les logements attenants.